

## SITES ET BLOGS : Quelques réponses aux questions fréquemment posées



### **Y a-t-il un quota d'espace disponible par site ou blog ?**

Non, il n'y a pas de quota à ce jour. Cependant, l'ensemble des blogs d'écoles et des sites sont hébergés sur un serveur mutualisé qui a un espace limité. Par conséquent, il est conseillé de :

- [Supprimer les articles et les médias](#) des travaux demandés de plus de 15 jours
- [Supprimer les articles et médias](#) inutiles ou contenant des données personnelles des années précédentes.
- Veiller à [compresser les photos en 800 x 600](#) avant de les mettre en ligne  
« C'est bon pour les serveurs, c'est bon pour la planète. »

### **Des parents arrivent difficilement à trouver les ressources mises en ligne. Comment faciliter l'accès ?**

Il est important de permettre aux familles d'accéder rapidement aux ressources concernant leur enfant.

- Pour cela, on pourra prévoir une page d'accueil fixe qui explique rapidement comment accéder aux ressources et un contact permettant d'avoir une aide en cas de difficulté.
- Créer un menu épuré avec le nom des classes et permettre d'accéder aux ressources de la journée en un ou deux clics.
- Choisir des intitulés courts pour les catégories et les titres d'articles
- Dans les articles, chercher le bon compromis entre contenu explicite et quantité d'écrit, cocher la catégorie pour que l'article ne soit pas égaré et mis en « non classé ».
- Avoir les rubriques d'avant-confinement à part (un second menu par exemple)
- Penser aux supports :
  - **le format MP3** : il permet de faire une petite introduction orale des activités du jour, de mettre à disposition des sons à identifier, une dictée...
  - **le format PDF** : il est pratique car lisible à l'identique sur ordinateur, tablettes, smartphones. [Ils sont même parfois éditables](#) (pour permettre de répondre directement). Il faut avoir en mémoire que certains parents n'ont pas forcément les logiciels et polices de caractères spécifiques permettant de lire certains fichiers.
  - **le format MP4** : il doit être encodé en H264 pour être lisible. Un logiciel tel que [MiroVideoConverter](#) peut s'avérer pratique. La vidéo prend beaucoup de place et de ressources.
  - **les liens vers des ressources extérieures** : vous pouvez mettre en lien ou intégrer l'outil dans le blog.

## **Dois-je avoir une rubrique contact ?**

Oui, il est conseillé d'avoir une rubrique contact et, dans le cadre de la RGPD, ajouter par exemple dans cette rubrique la formule : " Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour cela, veuillez contacter l'école par écrit."

## **Puis-je mettre les photos des élèves que les parents m'envoient sur le site ou le blog ?**

Oui, s'il y a un accord écrit des deux parents concernant la publication sur le blog ou site concerné. Sur cette autorisation doivent être mentionnées l'adresse exacte du site ou du blog, la durée d'utilisation des images (maximum pour l'année scolaire) et l'usage strictement pédagogique qui sera fait. Un modèle d'autorisation est [disponible](#).

Il est important de se poser la question de l'intérêt ou non de la publication de portraits d'élèves. Dans ce cas-là, il est préférable de créer un article en mode privé (accessible par un mot de passe remis aux parents) mais cela ne protège pas de tout. Une simple capture d'écran et la photo pourrait se retrouver sur d'autres réseaux.

Il est préférable de flouter le visage des élèves ou d'ajouter des smileys ou autres.

Dans tous les cas, il est indispensable de supprimer toutes les photos d'élèves reconnaissables en fin d'année scolaire.

## **Puis-je mettre sur le blog des chansons connues ?**

Oui, si vous avez obtenu l'accord écrit de l'auteur, du compositeur, de l'arrangeur et de tous les ayant-droits.

Vous pouvez aussi intégrer une vidéo en provenance d'autres sites : youtube, dailymotion, vimeo, canocloud et autres.

## **Puis-je déposer des lectures d'album, des interprétations de chansons... ?**

Oui, si les œuvres sont tombées dans le domaine public ou avec accord des ayant-droits.

**Des tutos existent pour vous accompagner :**

**pour les sites**

<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/doc/>  
<http://blogs16.ac-poitiers.fr/2minutesnumeriques/category/sites-ecoles/>

**pour les blogs**

<http://blogs16.ac-poitiers.fr/?cat=87668>

**pour des outils numériques**

<http://blogs16.ac-poitiers.fr/2minutesnumeriques>

Si vous avez des soucis ou des questions sur la mise en œuvre de la structuration de votre site ou de votre blog, n'hésitez pas à contacter l'ERUN de votre circonscription.